

Sœur Claire d'Assise, née Bernadette-Drouin, de St-Séverin ;
 Sœur Marie-Pauline, née Mary Lillian, d'Angleterre ;
 Sœur St-Antoine de Jésus, née Antoinette Beaudoin, de
 Notre-Dame des Bois ;
 Sœur Marie-Angéline, née Jeanne Picard, de St-Raphael ;
 Sœur Joseph de Jésus, née Marie-Laure Lamontagne, des
 États-Unis ;
 Sœur Marie-Bathildé, née Alice Rompré, de St-Samuel ;
 Sœur Marie-Edwidge, née Alma Alexandre, de St-Pacôme.

Aux prières.—Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, l'âme de M. Félix Pelletier, de Ste-Anne de la Pocatière, décédé presque subitement le 30 août, à l'âge de 69 ans. Le défunt était le père de MM. les abbés G.-N. Pelletier, professeur au Collège de Ste-Anne et Thomas Pelletier, vicaire à St-Séverin, du R. P. Henri Pelletier et du R. Frère Napoléon, tous deux de la Congrégation du Saint Sacrement, et de la R. Sœur Ste-Georgie, des SS. de la Charité, de Québec.

Nous recommandons aussi aux prières de nos lecteurs, l'âme de Mme Élisabeth Gourdeau, épouse du capitaine Edmond Laroche, décédée au presbytère de St-Gabriel de la Durantaye, lundi, le 2 septembre, à l'âge de 76 ans. La défunte était la mère de M. l'abbé Léon Laroche, curé de la Durantaye.

LES LIVRES

L'ABBÉ JOSEPH SAINT-DENIS. *L'Avance de l'Heure et les Obligations ecclésiastiques.* Plaquette de 20 pages, in-8. Prix : 10 sous.

Le changement de l'heure par ordre de l'autorité civile, en avril dernier, a fait surgir bien des doutes à propos des obligations ecclésiastiques qui dépendent du temps, comme le jeûne, l'abstinence, les œuvres serviles, le bréviaire et la messe. On s'est demandé si l'on pouvait, dans ces obligations, suivre la nouvelle heure en avance sur la précédente, si l'on était tenu de la suivre, si l'on pouvait suivre encore l'ancienne, enfin si l'on pouvait suivre tantôt l'une, tantôt l'autre, selon sa préférence.

A toutes ces questions, M. l'abbé Joseph Saint-Denis, le distingué rédacteur de l'*Ordo* de Montréal, dans une plaquette de 20 pages, intitulée *L'Avance de l'heure et les obligations ecclésiastiques* donne des réponses lumineuses, appuyées sur plusieurs décrets du Saint-Siège et surtout sur le Nouveau Code de Droit canonique.

Cette étude a précédemment paru dans la *Semaine Religieuse de Montréal*.

Le nouvel ouvrage de M. l'abbé Saint-Denis rendra service à bon nombre de prêtres et de fidèles. Il se vend pour la modique somme de 10 sous chez l'auteur à Chambly, et chez les principaux libraires.